

**L'an deux mille vingt et le Sept Juillet à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 29 Juin 2020.**

PRESENTS : LE MOIGNE André, PERAUDEAU Christian, SARRAZIN Paulette MEYNIÉ Hélène, ANTONUTTI Véronique, POUBLAN Patrice, LEY Céline, LACAMPAGNE Jean-François, MAUPAS Patrick, MARQUET Sophie.
Secrétaire de séance : Mme Paulette SARRAZIN

Après lecture donnée par Jean-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la réunion du 02 Juin 2020 est adopté par les membres présents. Suite à cette lecture, Monsieur Le Maire propose de compléter les éléments manquants par rapport aux commissions.

Commission Aide à la Personne : non pourvue, suite à leur proposition sont désignés : Vice-Président : André LE MOIGNE Membres : Hélène MEYNIÉ , Céline LEY, Paulette SARRAZIN.

Commission Communication : reste le poste de Vice-Président à Pourvoir : Céline LEY est désignée.

001 : ACHAT EMPLACEMENT RESERVÉ « LA Hargue » :

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier d'équipement en réseaux suite à la vente de quatre lots de terrain sur une parcelle classée en Zone U mais non desservie en Electricité et en Protection Incendie. Il fait un historique de la situation afin de renseigner les nouveaux élus. La commune doit financer l'extension du réseau électrique estimée à 8 000 € et acquérir un emplacement réservé afin d'y installer une bâche réserve incendie. Une demande d'aide financière pour la mise en place de la réserve incendie a été déposée.

Il fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du Budget, il a contacté, lors de la réunion des adjoints de ce Lundi, et en accord avec ces derniers, le représentant des propriétaires vendeurs. Il lui a proposé un prix d'achat de 15 € le m², le prix demandé étant de 25 €. Il lui a été répondu qu'il allait en faire part aux autres propriétaires mais que la commune aurait dû recevoir un courrier en recommandé à ce sujet. Ce soir, il n'a pas eu de réponse à l'offre de prix mais il a retiré hier après-midi le recommandé arrivé ce jour et évoqué le matin même. Il s'agit d'un courrier d'un cabinet d'expertise qui a évalué le terrain à 25 € le m². Ce qui fait 8 100 €.

Le Conseil Municipal décide dans un premier temps d'inscrire au budget un prix d'achat de 15 € le m² auquel il conviendra d'ajouter les frais de l'acte notarié. Le Conseil Municipal soulève le fait que cette opération va fortement imputer le budget communal de cette année et peut-être celui de l'année 2021 si la demande de subvention n'aboutit pas.

001 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition afin d'inscrire le produit fiscal attendu sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal examine l'état 1259 fourni par la Direction des Finances Publiques. Avec la réforme de la fiscalité, la commune va inscrire le même produit de Taxe d'Habitation que pour 2019 . Conformément aux dernières informations la commune avait jusqu'au 03 Juillet pour pouvoir modifier les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales 2019 pour 2020 soit les taux suivants :

Taxe Foncier Bâti : 9.98 %
Taxe Foncier Non Bâti : 29.17 %

002 : INDEMNITES DES ELUS 2020 :

Monsieur Le Maire expose qu'en application des Articles L2123-20 ; L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient de délibérer sur le montant des indemnités allouées aux élus à compter du 25 Mai 2020, date de la mise en place du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 Mars 2020. Il expose les différentes simulations et précise qu'il renonce à prendre la totalité de son indemnité et souhaite rester au taux de 17 % , le montant des indemnités des adjoints est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les indemnités des élus à compter du 25 Mai 2020 comme suit :

- Maire : 17.00 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

003- VOTE DU BUDGET 2020 :

Monsieur Le Maire donne la parole au secrétaire de Mairie pour présenter le Projet de Budget suite aux décisions qui viennent d'être prises.

Ce document est étudié, section par section avec présentation des opérations et des comptes.

Le détail est donné de l'ensemble des prévisions.

La seule opération nouvelle qui figure en investissement concerne le financement des réseaux de « La Hargue » avec une prévision totale de 17 000 € de dépenses financées sur nos fonds propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'APPROUVER et de VOTER le Budget 2020 comme suit :

Section d'Investissement :	37 035.87 €
Section de Fonctionnement :	<u>273 401.38 €</u>

Soit un total de budget équilibré en Dépenses et Recettes à : 310 437.25 €

004- PRIME EXCEPTIONNELLE COVID :

Le Conseil Municipal examine la possibilité de voter une prime exceptionnelle aux agents qui ont travaillé pendant la crise sanitaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Cela concerne le secrétaire de Mairie qui a été amené à assurer la continuité et l'adaptation du service public local en présentiel.

Cette prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 euros sera calculée au prorata des heures de l'agent intercommunal soit 20/35^{ème} soit 571.43 €. Elle sera versée en une fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

005- DEMANDE SUBVENTION FDAEC :

Le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier de la place du village à la Salle Communale est à l'étude. Monsieur Le Maire informe qu'un document de Conseils avec estimatif a été réalisé par le CAUE Il le présente au Conseil Municipal.

Pour l'heure les devis des entreprises ne sont pas parvenus en Mairie.

Si le montant des travaux, pour ce dossier, est trop élevé ou si les devis tardent trop, le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de présenter une autre opération, afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC). Il est proposé en solution de secours le remaniement de la toiture du Logement Communal situé contre la Salle.

-006-COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

La Direction Générale des Finances Publiques demande au Conseil Municipal de proposer vingt-quatre personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Les Services Fiscaux retiendront six titulaires et six suppléants. Sont proposés : MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, LE MOIGNE André, ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE Jean-François, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette, MARQUET Sophie, MAUPAS Patrick, BONHOMME Bernard, LABAT Daniel, ESTENAVE Francis, CANTIN Christine, BERNADET Jean-Yves, DAUBA Jean-Paul, POUCHETTE Jean-Pierre, LE PROVOST Virginie, JINGUENAUD Rebecca, LEY Céline, PERAUDEAU Corinne , PONS Stéphanie, POUCHETTE Antony, MASSE Martine, MONAI Dominique.

-007- REFERENT PLUI :

La Communauté de Communes demande que soit désigné un référent PLUI dans chaque Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire qui était référent dans le précédent mandat propose de continuer, il justifie sa demande par le fait que lors des Conseils Communautaires, il peut argumenter en fonction des différentes rencontres.

Le Conseil Municipal unanime désigne le Maire Eric VIGNEAU, comme référent PLUI.

008 - DELEGUE GIRONDE RESSOURCES

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources ». Après avoir expliqué le rôle et le soutien pour la commune de cette structure sont désignés :

Délégué Titulaire : VIGNEAU Eric

Délégué Suppléant : LACAMPAGNE Jean-François

009 - QUESTIONS DIVERSES :

JOURNAL LOCAL :

Les membres de la commission Communication présentent, afin d'avoir l'avis des Conseillers, la maquette du premier numéro du journal local. Le Conseil Municipal est surpris du travail réalisé et remercie la Commission. Le document est très riche en informations comme les horaires des services communaux, les bruits de voisinage, les incinérations des

déchets verts, la mise à disposition des sacs poubelle ; il comporte des jeux , une recette de cuisine etc. Quelques petites précisions sont apportées sur les informations La Commission va travailler pour proposer une première page plus « aérée ».

Afin de gagner du temps Les conseillers municipaux vont distribuer ce numéro, cette publication sera trimestrielle.

DELEGUES SENATORIALES :

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont reçu une convocation pour ce vendredi à 14 Heures pour la désignation d'un délégué et de trois suppléants pour voter lors des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.